

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **30 Avril 2024**

Délibération n°2024-MAIRIE-024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois d'avril à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Absents excusés : DURET Laëtitia, BOUNOUA Houassilla, VOLPELLIERE Stéphanie

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume,

Procurations : BOUNOUA Houassilla, (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : LIGNE DE TRESORERIE

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

Monsieur le Maire indique aux membres du comité syndical qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € maximum afin de pouvoir régler les travaux en cours avant la réception des subventions.

Après délibération, les membres du conseil acceptent d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € maximum et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les contrats et les documents s'y référant.

Convocation le :
23/04/2024

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire

